

Montauban, le 20 novembre 2019

Le préfet de Tarn-et-Garonne communique

Intoxication au monoxyde de carbone à Montauban

Hospitalisation de 7 personnes à la suite d'une intoxication au monoxyde de carbone dans un immeuble d'habitation, rue Jean-Baptiste Corot à Montauban.

Une chaudière murale serait à l'origine de cette intoxication.

Par mesure de sécurité, les 13 personnes qui occupaient les appartements voisins ont été évacués afin de permettre la ventilation des locaux et les différents contrôles nécessaires au sein de l'immeuble.

A cette heure, l'ensemble des occupants de l'immeuble a pu regagner ses appartements.

Cet incident a mobilisé un dispositif de 33 sapeurs pompiers ainsi que de nombreux moyens de secours et techniques.

Rappel

Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable. Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les risques.

Les appareils utilisant des combustibles (gaz naturel, bois, charbon, fuel, butane, propane, essence ou pétrole, etc.) pour la production de chaleur ou de lumière sont tous susceptibles, si les conditions de leur fonctionnement ne sont pas idéales, de produire du monoxyde de carbone (CO).

Les intoxications au monoxyde de carbone peuvent concerner chacun de nous. Afin de limiter les risques, adoptez les bons gestes :

- *Avant l'hiver, faites systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié dans vos résidences principale et secondaire le cas échéant ;*
- *tous les jours, même quand il fait froid, aérez au moins 10 minutes votre logement ;*
- *maintenez vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air ;*
- *respectez systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant. Ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ; placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc*

Au niveau collectif : *Il est important de rappeler d'être vigilant quant à l'utilisation d'appareils de chauffage d'appoint, de groupes électrogènes ou de panneaux-radiants à combustible gazeux lors des rassemblements de personnes (rassemblements familiaux, manifestations culturelles ou religieuses...).*

Les premiers symptômes - maux de tête, fatigue, nausées - apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes au sein du foyer. *Une intoxication importante peut conduire au coma et à la mort, parfois en quelques minutes. Il faut donc agir très vite : en cas de suspicion d'intoxication, aérez immédiatement, arrêtez si possible les appareils à combustion, évacuez les locaux et appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes).*

La prise en charge des personnes intoxiquées doit intervenir rapidement, dès les premiers symptômes, et peut nécessiter une hospitalisation.

Contact presse :

Bureau de la communication interministérielle
Tél : 05 63 22 82 17 | 05 63 22 82 18 | communication@tarn-et-garonne.gouv.fr